



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

La Directrice générale

Aux Délégations permanentes,
Commissions nationales et Points
de contact des Parties à la
Convention de 2005

Réf. : DG/4.1/10/28

15 MARS 2010

Madame/Monsieur,

Comme vous le savez, le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) a été établi par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il est entré dans sa phase opérationnelle en juin 2009 à la suite de l'adoption par la Conférence des Parties des Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds.

Permettez-moi de vous exposer la situation actuelle de ce Fonds multidonateurs volontaire qui a pour objectif de promouvoir la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement.

Lorsque la Conférence des Parties a approuvé les principes directeurs concernant le FIDC en juin 2009, elle a recommandé que les Parties versent au Fonds des contributions d'un montant au moins égal à un pour cent de la contribution de leur pays au budget de l'UNESCO. Il a en outre été suggéré que les contributions volontaires soient versées sur une base annuelle.

Au 11 mars 2010, 21 contributions en tout avaient été reçues de différentes sources (à savoir des Parties à la Convention, des États non parties à la Convention et un donateur privé) pour un montant total de 2 391 489 dollars des États-Unis. Une liste complète des contributions est jointe pour information. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes remerciements les plus chaleureux aux États parties qui ont apporté leur soutien financier au Fonds.

Les priorités du FIDC sont les suivantes : renforcer les politiques et infrastructures culturelles ; favoriser l'émergence de nouvelles industries culturelles et protéger et promouvoir les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction, à une grave menace ou nécessitant une sauvegarde urgente. Vous trouverez ci-joint une fiche d'information à votre intention.

Vous savez sans doute que des ressources financières supplémentaires seront nécessaires pour atteindre ces objectifs et soutenir les projets et activités dans les pays en développement qui sont parties à la Convention.

Je voudrais donc demander une fois encore à tous les États Parties de soutenir les objectifs de la Convention en versant une contribution volontaire annuelle au Fonds international pour la diversité culturelle. Par ailleurs, j'entends renouveler cet appel à contributions chaque année.

Pour les informations pratiques concernant les contributions au Fonds, veuillez consulter le site Web de la Convention de 2005 à l'adresse suivante : http://www.unesco.org/culture/culturaldiversity/To_contribute_en_2010.pdf.

Vous remerciant par avance de votre soutien aux efforts déployés par l'UNESCO pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles au moyen du FIDC, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Irina Bokova', written in a cursive style.

Irina Bokova